

Ministère des Pêches

Le ministre d'État chargé des Pêches a abattu de la bonne besogne depuis son entrée en fonctions et, selon moi, il mérite qu'on nomme un sous-ministre qui puisse garantir que tous les programmes mentionnés par le député de Grand Falls-White Bay-Labrador sont bien mis en œuvre. Au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, il y a un sous-ministre qui s'occupe de la santé et un sous-ministre qui est chargé du bien-être.

M. McGrath: Et ils ne sont pas sous-ministres adjoints.

M. Marshall: Ils ne sont pas sous-ministres adjoints, comme mon collègue le signale. N'est-il pas tout aussi important d'avoir un sous-ministre des Pêches qui puisse attirer l'attention sur l'importance de la pêche? Ce poste devrait exister et comprendre toutes les fonctions d'usage.

En ce qui concerne la commercialisation, il m'est difficile de comprendre pourquoi nos prises de poissons ont diminué et nos exportations ont baissé pendant que nos importations augmentaient. En 1973, la valeur de nos exportations de poissons étaient de 499 millions de dollars et, en 1974, la valeur de ces exportations n'était plus que de 437 millions. L'office de commercialisation du poisson a indiqué que nous étions en train d'accumuler des réserves de poissons, mais nous avons tout de même importé 120 millions de dollars de poisson l'année dernière. A mon avis, nous rachetons notre propre poisson.

Les chalutiers étrangers viennent dans nos eaux, puis rapportent notre poisson chez eux pour le traiter avant de nous le revendre. En 1973, nous avons importé 111 millions de dollars de poisson et, en 1974, ce chiffre est passé à 120 millions pendant que la valeur de nos exportations passait de 499 millions de dollars à 437 millions. Il est donc très important que si l'on décide de nommer un sous-ministre des Pêches, on lui confie la question de la commercialisation.

L'autre grave problème dont j'aimerais parler aujourd'hui concerne l'important programme de soutien du revenu des pêcheurs qu'on nous avait promis en 1974. Le 26 juin 1974, le ministre des Pêches de Terre-Neuve avait écrit au ministre des Pêches d'alors, M. Jack Davis, pour lui donner son opinion sur le programme de soutien du revenu des pêcheurs que l'on voulait mettre sur pied. Nous avons entendu dire de temps à autre que le programme serait mis en œuvre sous peu, mais nous sommes maintenant en 1975 et il n'y a toujours pas de programme. Les pêcheurs quittent l'industrie de la pêche parce qu'ils ne peuvent se permettre de remplacer leur matériel, mais nous n'avons pas encore de programme de soutien.

Qu'on me permette de rappeler aux députés d'en face qui affirmaient durant la dernière campagne électorale que le parti conservateur n'avait pas exigé des élections générales nous aurions au Canada un programme de soutien du revenu pour les pêcheurs, que nous sommes en 1975, et qu'il n'existe toujours pas de semblable programme. Compte tenu des restrictions qu'on nous a proposées, je crains maintenant qu'un programme de soutien du revenu pour les pêcheurs ne voie pas le jour de sitôt.

C'est là une question importante et elle constitue un élément du projet de limite unilatérale de 200 milles. Même si le député de Grand Falls-White Bay-Labrador et moi-même représentons des circonscriptions semblables, je suis certain qu'il sait que les histoires que lui ont racontées ses pêcheurs diffèrent de celles que me racontent les miens.

Il importe de souligner qu'alors que le Canada s'apprête à négocier une limite de 200 milles ou peut-être à établir une limite au talus continental, quatre pays qui avaient

[M. Marshall.]

été rebutés et découragés par la lenteur de la Conférence internationale sur le droit de la mer, ont déjà élargi leur zone à 200 milles. Ces pays sont la Norvège, le Mexique, la petite Islande et maintenant les États-Unis.

Le député de Laprairie (M. Watson) était à mes côtés, à Washington, quand nous nous sommes entretenus avec des membres d'un comité sur les pêches d'une mesure qu'ils voulaient recommander à la Chambre des représentants tendant à proclamer unilatéralement une zone de 200 milles. Je voudrais maintenant citer une ou deux raisons qu'ils nous ont données en faveur de cette mesure. Les voici:

Jusqu'à présent les négociations internationales n'ont pu donner lieu à une entente opportune sur la protection et la conservation d'espèces de poisson menacées d'extinction et de la faune marine;

Il y a risque d'épuisement irréparable avant que les efforts visant à la conclusion d'une entente internationale sur la compétence en matière de pêches côtières et d'espèces anadromes ne débouchent sur une entente effective; et

Qu'il s'impose donc que les États-Unis prennent des mesures provisoires pour protéger et conserver les réserves surpêchées et protéger notre industrie nationale.

Si les États-Unis croient bon d'établir unilatéralement une zone de 200 milles pour les raisons énumérées ci-dessus, assurément le Canada devrait attirer l'attention de tous les pays participant à la Conférence sur le droit de la mer sur la nécessité de faire quelque chose. Nous pouvons faire comprendre qu'une déclaration semblable dans le cas des seules pêcheries ne portera préjudice à personne, et nous pourrions ensuite négocier au sujet des autres ressources.

Pour donner à certains de mes autres collègues la chance de prendre la parole sur ce bill très important, je vais traiter brièvement d'une autre question, à savoir le blocage des 10 millions de dollars prévus pour les ports pour petites embarcations. Cette décision nuira beaucoup aux pêcheurs qui ont besoin de ces bases pour exploiter les stocks de poissons au large de nos côtes que les dragueurs étrangers ne prennent pas. Il est extrêmement important que le gouvernement réaffecte immédiatement ces 10 millions de dollars pour que les pêcheurs puissent compter sur ces bases et au moins avoir le poisson que le député de Grand Falls-White Bay-Labrador dit qu'ils rejettent à l'eau à l'heure actuelle.

Je veux de nouveau féliciter mon collègue d'avoir présenté ce bill. Je suis certain que le député de Gander-Twillingate le commentera, et je veux qu'il reste assez de temps pour un vote afin que nous puissions obtenir l'accord de toute la Chambre.

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je vous remercie de m'autoriser à prendre la parole, madame l'Orateur, parce qu'autrement ce débat aurait très bien pu se transformer en une journée internationale de Terre-Neuve.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a, à mon avis, poursuivi deux objectifs aujourd'hui. Premièrement, en présentant ce bill, il a prouvé que le gouvernement a bel et bien agi sur la question de donner davantage d'importance aux pêches dans notre pays. La série de succès déjà attribuée au ministre d'État chargé des Pêches (M. LeBlanc) est vraiment très impressionnante, et j'ai été heureuse d'entendre le député d'en face reconnaître au moins certaines de ces réalisations. De plus, je suis reconnaissante au député de m'avoir fourni cette occasion de parler d'éléments des pêches que chérissent bien des gens que j'ai l'honneur de représenter.